

**-TARN-ET-GARONNE**  
**MAIRIE DE COMBEROUGER**

3 rue du Barrounet

3 rue du Barrounet 82 600 COMBEROUGER

Téléphone 09 61 53 83 08

E-Mail : [mairie-comberouger@info82.com](mailto:mairie-comberouger@info82.com)

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2024 A 19H30**

- Nombre de conseillers municipaux : 10
- Présents : 6
- Représentés : 3
- Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre

Le **30 juillet, deux mille vingt-quatre** à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 23 juillet 2024

Étaient présents : F. ABRIAT, E. BASTIDE, CHAUVET Marie-Odile, N. LABORDERIE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN.

Représentés : C. LASSALLE a donné procuration à E. BASTIDE, S. FIORITO a donné procuration à F. ABRIAT, S. COLLOT a donné procuration à, S. NASCIMBEN.

Absents excusés : S. VIGUIE

Nathalie LABORDERIE a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Conseil Municipal du 09/07/2024 ;
- Aménagement des rues, délibération : désignation du maître d'œuvre – secondes phases ;
- Divers

Séance du Conseil municipal du 30 juillet 2024

## Adoption du procès-verbal du 09/07/2024

Validé à l'unanimité.

### Délibération n° 2024\_26 : Aménagement des rues, désignation du maître d'œuvre – secondes phases.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de rues et indique que le coût prévisionnel des travaux est arrêté à 138 376,00 € HT.

En application de l'article R2122-8 du code de la commande publique, relatif aux marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner le groupement de maîtrise d'œuvre URBACTIS/CASALS pour un forfait d'honoraires définitif de 11 554,67 € HT (soit 13 865,60 € TTC) comme maître d'œuvre.

Il lui sera confié les missions PRO (métrés compris), AMT, VISA, DET, AOR (livre IV de la commande publique) de maîtrise d'œuvre en infrastructure selon le détail de la répartition des honoraires -dessous :

Estimation des travaux - AVP		10/06/2024		
2 155,00 €	platanes			
2 014,00 €	venelle			
28 365,00 €	clote			
12 515,00 €	arche			
93 327,00 €	charron			
138 376,00 €				
Avenant à proposer :				
		URBACTIS	CASALS	Total
PRO		2 793,75 €	500,00 €	3 293,75 €
DCE		2 112,50 €	475,00 €	2 587,50 €
VISA	0,50%	491,88 €	200,00 €	691,88 €
DET	3,10%	3 639,66 €	650,00 €	4 289,66 €
AOR	0,50%	491,88 €	200,00 €	691,88 €
		9 529,67 €	2 025,00 €	11 554,67 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant pour un forfait définitif de rémunération de 11 554,67 € HT (soit 13 865,60 € TTC) et un coût prévisionnel de travaux fixée à 138 376,00 € HT.

## Divers

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'agent des espaces verts a encore cassé du matériel (tondeuse qui a été réparée récemment).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de convoquer l'agent des espaces verts à un entretien préalable à une sanction disciplinaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Donne son accord pour que Monsieur le Maire applique la procédure d'application d'une sanction disciplinaire auprès de l'agent des espaces verts.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.**

Le Maire  
Christian MOURIAU



La secrétaire de séance

*Sandrine NASCIMBEN*